



## N°39

03/12/2020



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**  
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS  
a.carrera@arvalis.fr

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
sylvie.desire@fdgdon64.fr  
a.peyhorgue@arvalis.fr

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
q.lambert@terresinovia.fr

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
p.mahieu@pa.chambagri.fr

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



## Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Céréales à paille :

- **Limaces** : risque limaces en diminution, faible à ce jour.
- **Pucerons** : conditions climatiques moins favorables.
- **Cicadelles** : avec la baisse des températures, risque faible à nul.
- **Pigeons ramiers** : des dégâts signalés localement sur le département des Pyrénées-Atlantiques (Moncaup, Crouseilles), de la Gironde (Sainte Foy la Grande), du Lot-et-Garonne (Duras). Dans certaines situations, les moyens d'effarouchements ayant été inefficaces des re-semis ont dû être réalisés.

# Céréales à paille

## • Stades phénologiques

Avec le climat clément du mois de novembre, les stades avancent régulièrement. Pour les semis de la mi-novembre comme pour ceux de fin octobre, les levées ont été rapides et régulières. La semaine dernière, des semis ont encore été réalisés sur le secteur aquitain.

### **Stades moyens constatés :**

Semis réalisés autour du 20 octobre : tout début tallage (2 talles pour les plus avancés).

Semis autour du 5 novembre : 2 à 3 feuilles.

Semis autour du 15 novembre : levée à 1 feuille.

## • Limaces

Hormis quelques dégâts observés en bordures de parcelles, il y a une quinzaine de jours, il n'y a pas eu de nouveau signalement depuis le dernier bulletin, sur notre réseau.

L'indice de risque du modèle climatique LIMACE est en baisse, évalué à un niveau faible à moyen en comparaison avec les années passées. (Voir ci-dessous, les exemples de modélisations pour les stations d'Agen et de Bergerac).

**Période à risque** : du semis à 3-4 feuilles (BBCH 00 à 13-14).

### **Seuil indicatif de risque :**

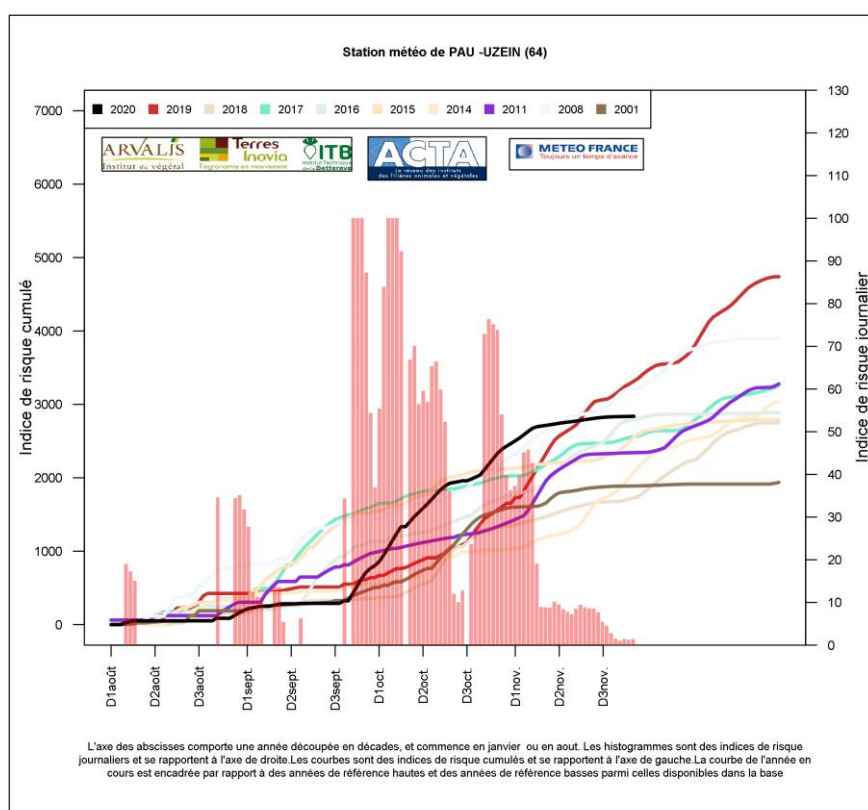
- Avec piégeage : à partir de 20 limaces piégées / m<sup>2</sup> en une nuit (sans appât), le risque est élevé.
- Sans piégeage : 20 % des feuilles attaquées.

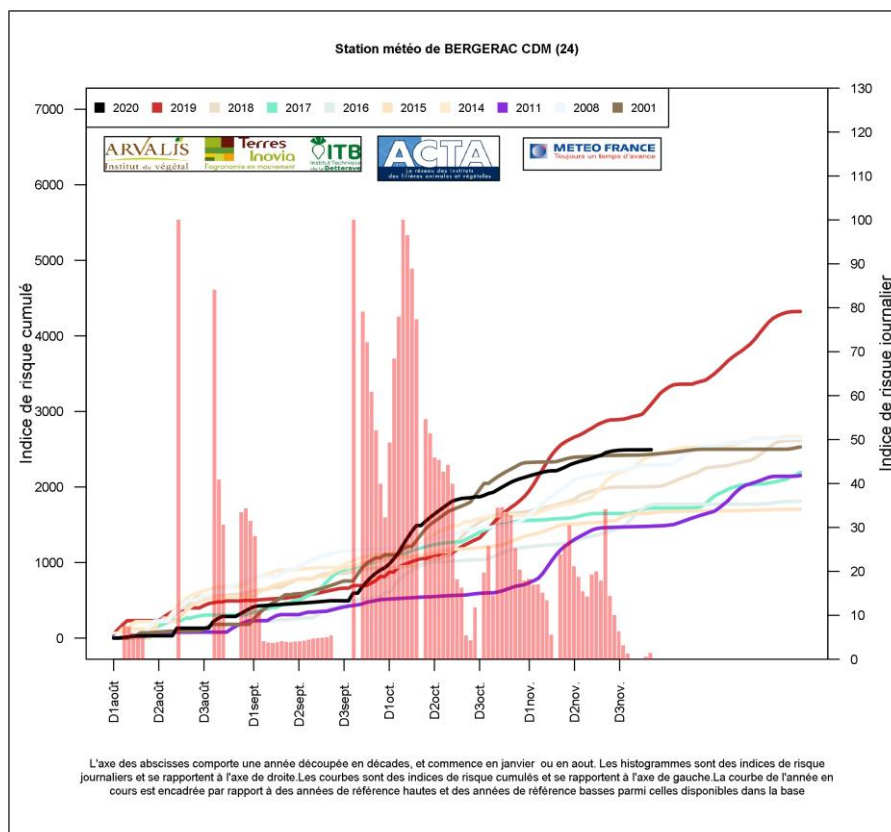
### **Évaluation du risque :**

L'absence de pluie n'a pas été favorable à l'activité des limaces ces derniers jours. La baisse des températures et ce malgré le retour des pluies annoncées cette semaine ne sera pas favorable à leur activité.

Les **derniers semis** seront à **surveiller en cas de redoux** annoncé, actuellement le risque est faible.

*Rappel* : le risque limace est un risque fortement lié à la parcelle et sa gestion est donc à adapter en fonction de l'historique de celle-ci et des facteurs agronomiques favorisant.





📖 Consultez la fiche « [Limaces](#) » du Guide de l'Observateur

- **Pucerons vecteurs de viroses** (*Rhopalosiphum padii*, *Sitobion avenae*, *Metopolophium dirrhodum*)

Sur le réseau de pièges (réseau Vigie viroses<sup>®</sup>) les captures de pucerons sont en diminution dans l'ensemble. Sur les parcelles de notre réseau (hors parcelles traitées), les populations de pucerons restent faibles mais leur présence est toujours relevée sur certaines parcelles.

**Période à risque** : dès la levée (BBCH 09) jusqu'à fin tallage.

**Observations** : pucerons à observer sur 10 plantes consécutives à 5 endroits différents de la parcelle :

- Dès la levée.
- Par beau temps, au moment où les températures sont les plus élevées. Si les observations se font dans des conditions moins favorables, bien regarder au pied du feuillage, dans les replis des feuilles pour ne pas sous-estimer le risque.
- Vérifier également la présence d'auxiliaires : une forte présence d'auxiliaires peut réduire de façon significative les populations de pucerons.

Des pièges jaunes (plaques engluées ou cuvette jaune) peuvent être également mis en place dans les parcelles, pour permettre le suivi des vols. Mais le piégeage doit absolument être couplé à des observations sur les plantes : il n'a pas été établi de corrélation directe entre pucerons piégés et population présente dans le champ.

**Seuils indicatifs de risque** :

- 10 % des plantes avec pucerons **ou** présence de pucerons constatée pendant 10 jours consécutifs et ce quelle que soit la fréquence.

**Évaluation du risque** :

Les conditions climatiques (baisse des températures, pluies) deviennent moins favorables à la dissémination et la multiplication des pucerons dans les parcelles. Le risque est en diminution.

**Rappel** : le risque pucerons doit être évalué à la parcelle ou dans un îlot de parcelle soumis à des mêmes conditions de cultures et d'environnement.

 Consultez la fiche « [Pucerons des céréales](#) » du Guide de l'Observateur

 Consultez la fiche « [Jaunisse nanisante de l'orge](#) » du Guide de l'Observateur

• **Cicadelle vectrice de la maladie des pieds chétifs (*Psammotettix alienus*)**

Depuis le dernier bulletin, peu de captures de cicadelles sont enregistrées sur le réseau de pièges mis en place sur l'ex-aquitaine, et toujours bien en deçà du seuil indicatif de risque.

**Période de risque** : de levée à 3 feuilles (BBCH 09 à 13).

**Seuil indicatif de risque** :

- Par piégeage (plaque engluée jaune) : au-delà de 30 captures hebdomadaires, risque élevé.
- Sans piégeage (observation directe en parcelle lors de journée chaude, ensoleillée et sans vent) : si sur 5 endroits de la parcelle au moins 5 cicadelles sont observées, le risque est élevé.

**Évaluation du risque** :

Conditions climatiques défavorables à l'activité des cicadelles. Le risque est faible voir nul.

 Consultez la fiche « [Cicadelle des céréales](#) » du Guide de l'Observateur

 Consultez la fiche « [Maladie des pieds chétifs](#) » du Guide de l'Observateur

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes** : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*